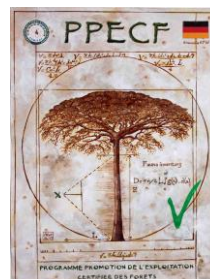


Formulaire de demande de Co-financement
 A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	Nature+
Nom du contact	Charles Bracke
Adresse	Winstar Park, rue provinciale 62 ; 1301 Wavre, Belgique
Téléphone	+32 81 62 26 53
Fax :	+32 81 62 23 42
E-mail :	c.bracke@natureplus.be

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Programme d'amélioration continue de l'exploitation certifiée des forêts d'Afrique Centrale
 Capitalisation et vulgarisation des connaissances acquises sur le reboisement en essences locales dans les forêts du bassin du Congo

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

Association Sans But Lucratif (asbl)

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION (cf. Annexe 1)

PAYS	REGION	Dénomination des organismes impliqués
Sociétés forestières et institutions publiques dont les dispositifs sylvicoles seront visités		
Cameroun	Sud	Plantations anciennes de l'ANAFOR et l'IRAD
	Sud	Plantations gérées par l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF, Mbalmayo)
	Est	Société STBK
République du Congo	Nord	Société CIB-OLAM
	Nord	Plantations gérées par le Service National de Reboisement (SNR/MEFDD)
Gabon	(À travers le pays)	Plantations gérées par le Fonds Forestier National (FFN/MINECOFOR)

RD du Congo (RDC)	Centre-Est	Société CFT
	Sud et Est	Plantations gérées par le Service Reboisement du MEDD
<i>Sociétés forestières dont les données sylvicoles sont déjà disponibles auprès de Nature+</i>		
Cameroun	Est	Société ALPICAM-GRUMCAM
	Est	Société Pallisco
	Sud et Est	Société SFID
	Centre-Ouest et Sud-Ouest	Société CAFECO (ex-Wijma)
Gabon	Sud-Est	Société CEB-PWG

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	Du 01/08/2018 au 31/12/2019
Durée		17 mois
Budget estimé		199 815 €
Financement demandé		150 415 €

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

Afin de pallier aux problèmes de régénération naturelle des essences exploitées, certains Etats du Bassin du Congo ont mis en place des mesures législatives à caractère incitatif, voire contraignant. C'est le cas du Cameroun où une récente lettre-circulaire ministérielle n°0086 (18 mai 2016) impose aux concessionnaires forestiers des reboisements annuels. Au Congo, des unités rattachées au Service National du Reboisement (SNR) ont été créées pour la mise en œuvre des reboisements dans les concessions forestières. Au Gabon, le Fonds Forestier National (FFN) a été mis en place au début des années 2010 afin d'assurer entre autres les tâches de reboisement. Les autres pays de la région ne sont pas en reste, avec des encouragements plus ou moins prononcés vers la restauration des forêts dégradées. Indépendamment de ces contraintes légales, certains concessionnaires privés en partenariat avec Nature+ et Gembloux Agro-Bio Tech (GxABT/ULiège) ont mis en place des essais de reboisement en essences locales dans des espaces forestiers dégradés (jachères agricoles, jeune forêts secondaires, parcs à bois, trouées d'abattage) en prévision des enjeux futurs de l'exploitation forestière en Afrique Centrale. Il existe également une littérature grise peu accessible répertoriant les résultats d'essais sylvicoles anciens menés depuis le début du 20^{ème} siècle. C'est dans ce contexte qu'est initié ce projet qui ambitionne de compiler des connaissances techniques et économiques, afin de fournir un guide sylvicole pragmatique aux concessionnaires certifiés ou en voie de certification (légalité et FSC) ainsi qu'aux gestionnaires forestiers intervenant dans le domaine forestier non permanent. Il cadre avec l'objectif opérationnel 4.2.2 de la COMIFAC qui traite des besoins de reboisement forestier.

En effet, l'absence de guides ou de documents de vulgarisation consensuels relatifs au reboisement (techniques, coûts et retombées économiques, normes légales) dans les forêts humides tropicales ont souvent compromis les tentatives individuelles de plantation forestière. Le Cameroun exprime clairement ce manque de guide sylvicole. Les représentants du MINFOF et du principal syndicat des exploitants forestiers (GFBC) du Cameroun admettent que les obligations sylvicoles se heurtent au manque de connaissances sur les itinéraires sylvicoles spécifiques (Lettre ministérielle n°257 du 10 janvier 2018) : les anciennes plantations expérimentales ne sont plus suivies et les résultats préliminaires qui en découlaient sont rarement disponibles ; les essais menés par des concessionnaires privés ne sont pas partagés ; de nombreuses plantations actuelles installées sans considération des itinéraires appropriés se soldent par des semi-échecs (exemple des 200 ha de plantation associant le teck, l'acacia et l'ayous établis entre 2010 et 2014 à Kassamba près de Batouri).

Le présent projet, qui s'inscrit dans le cadre du protocole de collaboration entre le PPECF et Nature+ (signé le 30 mars 2018) pour la mise en œuvre d'un « Programme d'amélioration continue de l'exploitation certifiée des forêts d'Afrique Centrale », se propose de réaliser un état des lieux d'essais de reboisement dans le Bassin du Congo. La finalité du projet cadre avec les besoins de certificat de type légalité et consiste à produire, éditer et diffuser un guide pratique illustré détaillant des itinéraires techniques sylvicoles adaptés aux forêts denses humides du Bassin du Congo. Le guide inclura des estimations des retombées financières des actions de reboisement, en tenant compte des normes actuelles légales en la matière. Cet ouvrage exposera donc bien plus que les connaissances accumulées par Nature+ (Annexe 1) ; il sera basé sur des informations issues (i) du remesurage de dispositifs anciens pour lesquels des données initiales sont disponibles ; (ii) de la compilation des résultats publiés ou accessibles ; et (iii) des résultats des récents tests de plantation et enrichissement de Nature+ et GxABT/ULiège auprès de sociétés forestières.

Un tel ouvrage sera directement utile à un important public cible comprenant les sociétés forestières engagées dans la certification légale ou FSC, les services nationaux en charge des activités de reboisement, les communautés rurales effectuant des reboisements forestiers, voire la communauté scientifique intéressée par la sylviculture en forêt denses tropicale.

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

La certification forestière oblige au respect des normes nationales légales. En 2016, le Cameroun a décidé d'obliger les sociétés forestières – 6 millions d'ha concernés – à effectuer annuellement des reboisements forestiers, accroissant ainsi les contraintes imposées aux concessionnaires. Compte tenu des difficultés techniques, diverses rencontres ont eu lieu entre le MINFOF et le syndicat des exploitants forestiers du Cameroun (GFBC) pour définir les modalités pratiques. Début 2018, un courrier adressé au GFBC par le Ministre Camerounais en charge des forêts souligne notamment « l'attente des conclusions des recherches sur les itinéraires techniques du reboisement dans les trouées, pistes de débardage et parcs à bois... » (Annexe 2). Du fait de ce manque évident d'un ouvrage synthétique sylvicole, le GFBC développe actuellement des stratégies pour amener ses partenaires dont Nature+ à capitaliser les connaissances sylvicoles actuelles.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

L'exploitation des forêts d'Afrique Centrale et l'obtention de certificats forestiers passent par le respect d'une réglementation sylvicole plus ou moins contraignante, du fait d'une régénération déficiente des essences ayant besoin de lumière. Le reboisement est une des principales voies de maintien du potentiel économique des forêts. Depuis 1930, le Gabon a reboisé de vastes superficies (plus de 28.000 ha) et créé en 2010 le Fonds Forestier National (FFN) chargé des reboisements. En 1996, le Congo a créé des unités dédiées au reboisement dans les concessions (UPARA), et depuis 2016 le Cameroun contraint ses concessionnaires à planter 50 ha/UFA/an. Enfin, le critère 6.3 du référentiel FSC impose de pallier aux déficits de régénération.

Les rapports disponibles démontrent néanmoins que les essais d'enrichissement sont couronnés de peu de succès car ne tenant pas compte des acquis existants. Une synthèse et une large vulgarisation de ces connaissances est donc plus qu'indispensable actuellement.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

Le présent projet ambitionne d'aider les gestionnaires forestiers à mieux respecter les normes légales et exigences de certification en matière de plantation ligneuse forestière, en synthétisant et en vulgarisant un guide d'itinéraires techniques de reboisement en essences locales. Il cadre avec le besoin des différents pays en la matière : le Cameroun impose d'importants taux de reboisement aux concessionnaires et manifeste une attente explicite des résultats de recherche sylvicole ; le plan d'affectation des terres du Gabon mentionne que les essais sur les essences autres que l'okoumé ont été abandonnés faute de résultats ; le SNR (via les UPARA) au Congo effectue des reboisements mais admet que les résultats sont mitigés.

L'ouvrage capitalisera trois types d'acquis :

i) Capitalisation de l'expérience de Nature+ et GxABT/ULiège : depuis près de 20 ans, Nature+ et GxABT/ULiège accompagnent techniquement des entreprises certifiées ou en voie de certification (CEB-PWG, Pallisco, CAFECO (ex-Wijma), SFID, ALPICAM-GRUMCAM), dans la mise en œuvre de leurs programmes de reboisement. Nature+ dispose d'informations conséquentes sur les performances et les coûts de plantation d'une trentaine d'essences commerciales selon différentes conditions de plantation, y compris dans des savanes humides en zone forestière gabonaise.

ii) Compilation des résultats d'autres expériences : qu'il s'agisse d'autres sociétés forestières (CFT en RDC, STBK au Cameroun) ou d'institutions publiques (ex : UPARA-CIB au Congo ; ENEF-Mbalmayo au Cameroun), des expérimentations de reboisement ont été effectuées en Afrique Centrale. Une série de données sur ces essais pourra être obtenue ; pour ce faire, des campagnes de remesurage seront effectuées en partenariat avec les administrations nationales concernées, et les données seront analysées.

iii) Synthèse bibliographique des essais initiés dès le début du 20^{ème} siècle : des tests de reboisement ont été réalisés au cours du 20^{ème} siècle en Afrique Centrale, notamment par l'ex-CTFT (France) et l'ex-INEAC (Belgique). Il existe des documents épars donnant les résultats de ces tests et disponibles sur internet ou dans des bibliothèques universitaires. Ce volet sera consacré à ces recherches afin de valoriser ces connaissances peu connues.

Grâce aux résultats issus de ces trois volets, il sera possible de proposer les conditions optimales de production de plants performants : traitement en pépinière ; période de transplantation ; caractéristiques de l'habitat final ; densité de plantation ; association d'espèces requise ou non ; performances attendues (croissance en hauteur et diamètre, taux de survie) ; implications économiques. De plus, la collaboration avec les administrations en charge du reboisement permettra de synthétiser des éléments sur les réglementations relatives à l'exploitation future de telles plantations. Le guide synthétisant ces itinéraires sylvicoles sera d'une précieuse aide particulièrement pour les gérants de forêts de production devant respecter les obligations légales et/ou engagés dans un processus de certification forestière. Cet ouvrage sera illustré, édité dans un format pragmatique, et diffusé lors d'un atelier régional et dans le cadre du Conseil Scientifique Consultatif (CSC) du MINFOF au Cameroun. Le budget requis, l'agenda de l'intervention et les indicateurs de suivi du projet sont présentés en Annexes 3 et 4.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les bénéficiaires directs du projet sont les aménagistes et gestionnaires de concessions forestières, la COMIFAC et les organismes de certification. Les gestionnaires des forêts de production, qu'ils soient privés ou publics (ministères en charges des forêts), disposeront d'un guide renseignant les différentes étapes techniques, les coûts et les bénéfices à attendre de la conduite de leur programme de reboisement en regard des obligations légales. Ce guide cadrera aussi avec l'objectif opérationnel 4.2.2 du plan de convergence de la COMIFAC qui a pour but de « développer et mettre en œuvre des programmes nationaux de reboisement ». Enfin, le bénéfice pour les certifications de légalité sera immédiat dans la mesure où les sociétés pourront plus aisément respecter leurs engagements légaux en termes de reboisement.

Il est en effet aujourd'hui certain que la seule exploitation des peuplements naturels tropicaux ne soit plus rentable à moyen terme, les volumes actuellement prélevés ne pouvant être reconstitués endéans les temps de repos imposés (rotations de 25-30 ans). Dès lors, le reboisement ne peut avoir un effet compensatoire substantiel que s'il est réalisé à une envergure significative dans les zones dégradées, y compris les savanes humides, des zones forestières.

Les bénéficiaires indirects sont les communautés villageoises riveraines des forêts de production, les personnes désirant réaliser des reboisements et enrichissements forestiers, et la communauté scientifique (étudiants, enseignants et chercheurs) intéressée par l'aménagement des forêts denses humides tropicales. Le bénéfice pour les communautés rurales vivant en interaction étroite avec les massifs exploités sera garanti : meilleur maintien de la biodiversité locale et des services écosystémiques corollaires ; remplacement des populations exploitées des arbres concurrentiels tels que le moabi et le sapelli (arbres exploités mais aussi recherchés par les communautés pour les produits forestiers non ligneux qu'elles en tirent) ; amélioration de la paix sociale entre entreprises forestières et communautés villageoises dans les zones concernées ; etc.

Enfin, l'impact sur la communauté scientifique sera important. Les étudiants pourront y trouver une source supplémentaire de motivation quant à la réalisation d'études sylvicoles complémentaires sous l'instigation d'enseignants-chercheurs confirmés, eux-mêmes pouvant intégrer les acquis dans leurs projets de recherche futurs afin de consacrer les moyens disponibles à l'amélioration des aspects demeurés problématiques.

D'une manière globale, un tel ouvrage peut revêtir un intérêt pour les aménagistes et scientifiques bien au-delà de la zone cible (l'Afrique Centrale), en servant de source d'inspiration pour des plantations d'espèces sœurs ou apparentées, présentes en dehors du Bassin du Congo.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

Le présent projet répond à des besoins concrets en termes d'écocertification légale et responsable dans le Bassin du Congo.

Dans le cas des certificats de type légalité, les concessionnaires s'engagent à respecter tous les éléments de la législation, y compris ceux portant sur les traitements sylvicoles. Dans la situation actuelle, les obligations légales ne sont pas encore mises en œuvre au Cameroun et les volontés manifestées dans les autres pays de la région sont également freinées. La diffusion d'un outil sur les itinéraires techniques sylvicoles appropriés au contexte du Bassin du Congo permettra aux concessionnaires disposant d'un certificat de légalité ou souhaitant s'engager sur cette voie de respecter cette réglementation.

Au-delà des exigences de légalité, la certification FSC exige la conception et la mise en œuvre de traitements sylvicoles en cas de défaillance de la régénération naturelle, et ce, en utilisant une diversité d'essences et de provenances dans les plantations (Critère 6.3, Indicateurs 6.3.5, 6.3.6 et 6.3.11). Cette dimension de la gestion forestière renforce le besoin d'un ouvrage synthétique traitant des méthodes appropriées d'enrichissement forestier dans un contexte de restauration du couvert forestier.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-T-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC ? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

En favorisant le respect des normes légales nationales, le projet répond directement à l'Axe 1 et au Résultat Attendu 1 du PPEFC : « les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place ». Cet axe concerne le cadre législatif, en ciblant notamment les nombreuses entreprises détenant un certificat de légalité. L'Action 1.4 de l'Axe 1 du PPEFC notifie entre autres la nécessité de produire une « synthèse des connaissances acquises en matière de sylviculture » dans le contexte du projet P3FAC (Partenariat Public Privé pour gérer durablement les Forêts d'Afrique Centrale).

Dans le détail, cette Action 1.4 rappelle le besoin de capitaliser les connaissances issues des anciens dispositifs, voire la réactivation de certains de ces dispositifs si nécessaire, tout en synthétisant les données actuelles issues des expérimentations plus récentes. Le présent projet cadre donc parfaitement avec une thématique majeure identifiée par le PPEFC.

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

A – Hypothèses et risques

L'aboutissement du projet dépend de deux hypothèses relatives aux campagnes de remesurage d'anciens tests sylvicoles :

- La stabilité politique et sécuritaire des pays concernés est garantie. La survenue de troubles politiques et sécuritaires peut nuire au fonctionnement des structures en charge de reboisement (privées ou publiques), et entraver les campagnes de remesurage.
- La disponibilité de mesures initiales des anciens dispositifs est assurée. Il n'est malheureusement pas exclu que des données initiales de certains anciens essais soient perdues, entravant la possibilité d'évaluer la performance desdits dispositifs.

B – Mesures d'atténuation des risques

Via ses collaborations avec (i) le CIRAD qui gère l'héritage du CTFT (Centre Technique Forestier Tropical) et (ii) Gembloux Agro-Bio Tech qui entretient des liens solides avec l'ENEF au Cameroun et le CENAREST au Gabon, il sera possible à Nature+ de disposer de données d'un certain nombre d'anciens dispositifs. De plus, les collaborations de Nature+ avec les sociétés forestières et les institutions publiques du Bassin du Congo assurent la disponibilité de données d'expérimentations plus récentes.

14. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des concessionnaires forestiers et institutions publiques disposant de tests sylvicoles pré-identifiés

Annexe 2 : Lettre du Ministre Camerounais en charge des forêts au GFBC

Annexe 3 : Budget détaillé de l'intervention (fichier séparé)


Annexe 4 : Chronogramme de mise en œuvre et indicateurs de suivi

Annexe 5 : CV des principaux experts impliqués (fichier séparé)

Annexe 1 : Liste de concessionnaires forestiers et institutions publiques disposant de tests sylvicoles pré-identifiés

Institution/Société	Pays	Tests sylvicoles mis en œuvre
Concessionnaires forestiers		
Pallisco	Cameroun	Reboisement de parcs, de trouées d'abattage et de zones dégradées avec diverses essences locales – Données disponibles auprès de Nature+
SFID	Cameroun	Reboisement de parcs, de trouées d'abattage et de zones dégradées avec diverses essences locales – Données disponibles auprès de Nature+
ALPICAM-GRUMCAM	Cameroun	Reboisement de zones dégradées avec majoritairement l'ayous et l'assaméla – Données disponibles auprès de Nature+
Wijma	Cameroun	Reboisement de parcs avec diverses essences locales – Données disponibles auprès de Nature+
PWG-CEB	Gabon	Reboisement de trouées d'abattage, de zones dégradées, de parcs à bois et de zones de savane avec diverses essences locales – Données disponibles auprès de Nature+
STBK	Cameroun	Reboisement en zones dégradées (association ayous, teck, acacia) – Données à acquérir
CFT	RDC	Reboisement de zones dégradées avec diverses essences locales – Données à acquérir
CIB-OLAM	Congo	Reboisement de zones dégradées avec diverses essences locales (avec l'appui des UPARA du SNR) – Données à acquérir
Institutions publiques		
ANAFOR	Cameroun	Plantations anciennes (assaméla, okoumé...) au Sud-Ouest du pays – Données à acquérir
ENEF	Cameroun	Plantations de diverses essences autour de Mbalamayo – Données à acquérir
SNR/MEFDD	Congo	Plantations de diverses essences dans le Nord du pays – Données à acquérir
FFN/MINECOFOR	Gabon	Plantations de diverses essences à travers le pays – Données à acquérir
SR/MEDD	RDC	Plantations de diverses essences gérées par le Service Reboisement – Données à acquérir

Annexe 2 : Lettre du Ministre Camerounais en charge des forêts au GFBC

<p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN <i>Paix - Travail - Patrie</i></p> <p>MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE</p> <p>SECRETARIAT GENERAL</p> <p>DIRECTION DES FORÊTS</p> <p>CELLULE DE SUIVI DE LA REGENERATION, DU REBOISEMENT ET DE LA VULGARISATION SYLVICOLE</p> <p>N° _____ /L/MINFOR/SB/IG/DF/CSRRVS</p> <p>Réf : <u>V/L GFBC/MR/OBL/2017 du 23/05/2017</u></p> <p>Objet : <i>Préalables du GFBC à la mise en place des plantations forestières comme solution de restauration de l'environnement et de renouvellement de la ressource</i></p> <p>Madame la Présidente,</p> <p>Comme suite à votre lettre citée en référence, relative à l'objet susvisé,</p> <p>J'ai l'honneur de vous donner mon accord de principe pour la mise en œuvre de votre projet sylvicole dénommé : « Restaurer autrement notre environnement à travers les plantations forestières ».</p> <p>D'un point de vue opérationnel, le choix des sites de reboisement dépendra du statut actuel de ces derniers et des droits éventuels à y conférer, de leur état des lieux, des objectifs de reboisement, des contraintes opérationnelles et de financement y afférentes.</p> <p>Toutefois, il sied d'indiquer que, le développement des plantations forestières que vous envisagez en dehors de vos titres d'exploitation forestière, devrait être perçu comme une contribution de votre Groupement à l'effort national de renouvellement de la ressource. Cette démarche qui est appelée à concourir à la visibilité de votre action, ne vous dispense pas en revanche du respect des dispositions visées dans la Lettre-circulaire n°0086//MINFOR/CAB du 18 mai 2016 relative aux obligations en matière de traitements sylvicoles dans les forêts permanentes..., notamment, celles relatives au volet régénération forestière, en attendant les conclusions des recherches sur les itinéraires techniques du reboisement dans les troués, pistes de débardage et parcs à bois des assiettes de coupe fermées à l'exploitation forestière dans les Unités Forestières d'Aménagement (UFA).</p> <p>Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.</p> <p>PJ :</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Compte rendu de la réunion ;</i>- <i>Proposition des sites des Réserves forestières et Périmètres de reboisement.</i>	 <p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN <i>Peace - Work - Fatherland</i></p> <p>MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE</p> <p>SECRETARIAT GENERAL</p> <p>DEPARTMENT OF FORESTRY</p> <p>AFFORESTATION UNIT</p> <p>Yaoundé, le <u>10 JAN 2018</u></p> <p>LE MINISTRE</p> <p>A</p> <p>Madame la Présidente du Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC) - <u>BP. : 495 Yaoundé</u> -</p>  <p><i>Ngole Philip Ngwese</i></p>
--	--

Annexe 3 : Budget détaillé de l'intervention
(Cf. fichier Excel joint)

Annexe 4 : Chronogramme de mise en œuvre et indicateurs de suivi

Activités prévues	Indicateurs de suivi	Année 2018		Année 2019			
		Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4
Collecte et compilation des données bibliographiques	Rapport de synthèse des données collectées dans la bibliographie						
Compilation et analyse des données de terrain à disposition de Nature+	Rapport synthétisant les résultats des analyses menées sur les données de Nature+						
Missions de remesurage de dispositifs existants au Cameroun, Congo, Gabon et RDC	4 rapports de mission						
Analyse des données collectées auprès des administrations en charge du reboisement et sur le terrain	Document synthétisant les résultats d'analyse menée sur les données collectées sur le terrain						
Rédaction d'une première version du guide hors illustrations	Première version du guide (hors illustrations)						
Finalisation et illustration du guide	Version finale prête pour impression du guide						
Edition du guide	Guide finalisé, édité et imprimé						
Présentation du guide aux parties prenantes dans le cadre d'un atelier régional	Compte-rendu de l'atelier						